

Projet de la CDIP Maturité gymnasiale: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles

Rapport sur le sous-projet 2

Phase 1

Offres de soutien concernant « l'évaluation commune »

Romano Mero

Collaboration: Dieter Schindler et Martin Baumgartner

Classification: confidentiel
Version définitive du 31 octobre 2013

Table des matières

1. Résumé	3
2. Introduction	4
2.1 Mandat	4
2.2 Mode de travail	4
2.3 Contexte	5
3. Terminologie	6
3.1 Evaluation commune: les notions essentielles	7
3.2 Le terme «commun»: des épreuves communes à l'évaluation commune	12
3.3 L'évaluation commune comme alternative à l'évaluation centralisée: mise en parallèle	14
4. Etat des lieux	18
4.1 Tour d'horizon des formes actuelles d'évaluation commune	18
4.2 Tour d'horizon des offres de soutien et d'information	22
5. Conditions favorables à la pertinence de l'évaluation commune	24
5.1 Acteurs et champs d'intervention	24
5.2 Evaluation commune: un nouveau paradigme	25
5.3 Le rôle des enseignantes et enseignants	28
5.4 Besoin d'une réglementation: les principales questions	30
5.5 Chances de réalisation et conditions favorables: une estimation	30
5.6 Offres de soutien	35
5.7 Ressources et financement	35
6. Trois scénarios	39
7. Suite des travaux	43
7.1 Livraison du rapport et discussion au sein de la CESFG/CDIP	43
7.2 Réalisation des travaux de mise en œuvre	43
8. Conclusion	44
9. Bibliographie et sources	45
10. Annexes	47

1. Résumé

L'évaluation commune conçue comme une démarche pragmatique entre épreuves centralisées et épreuves par classe offre une large palette de possibilités permettant de rendre plus comparables les résultats de l'évaluation des performances des élèves. Le présent rapport précise la notion d'«évaluation commune», propose un tour d'horizon des pratiques actuelles d'évaluation commune dans les gymnases suisses et identifie les formes de soutien que l'on peut offrir dans ce domaine. Il présente à cet effet une liste de conditions favorables ainsi que trois scénarios de promotion plus large de l'évaluation commune. L'évaluation commune comporte une part de conflictualité et occasionne des coûts, surtout si l'on veut préserver un certain équilibre entre force obligatoire d'une part et autonomie des établissements et des enseignantes et enseignants d'autre part.

Etant donné que le processus est déjà en bonne voie, notamment dans l'harmonisation des examens de maturité, ses chances de s'établir et de se développer dans les différents gymnases et cantons sont excellentes, à condition toutefois de procéder à des investissements ciblés dans la formation initiale et continue des enseignants, de soutenir et d'accompagner les groupes de discipline et de débloquer suffisamment de ressources temporelles et financières. Il ne faudrait pas oublier de définir au préalable le traitement des données (souveraineté en matière de données).

Le bénéfice de l'évaluation commune réside dans son élan moteur en matière de professionnalisme lors de l'évaluation de la performance, de coopération collégiale, d'évaluation des cursus et in finis dans le développement global de l'enseignement.

2. Introduction

Pour réduire l'hétérogénéité des performances entre les écoles et au sein des écoles elles-mêmes, comme l'avait montré Evamar II, quelques mesures peuvent être recommandées pour parcourir le chemin de la maturité et à l'interface gymnase-université. Parmi ces mesures figure l'évaluation commune.

Le présent rapport expose comment les cantons peuvent obtenir que l'évaluation commune, au sens d'une attitude axée sur le développement de l'enseignement et de l'apprentissage, soit adaptée et étendue et comment ce processus peut bénéficier d'un accompagnement positif. A cette fin, une fois que le mandat et le contexte sont décrits, le concept « évaluation commune » est explicité. Après un état des lieux comprenant notamment une vue d'ensemble des formes et processus existants en matière d'évaluation commune, le rapport met en évidence les conditions de réussite et clarifie le besoin de réglementation et de ressources. Trois scénarios ont permis de mettre en lumière différentes voies pour promouvoir et développer l'évaluation commune ; des indications sur la suite des opérations servent de conclusions au rapport.

2.1 Mandat

Le 22 mars 2012, la CDIP a donné son feu vert au projet en cinq parties, intitulé « Maturité gymnasiale: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles » en conférant au WBZ CPS le mandat d'élaborer des « offres de soutien pour l'évaluation commune » dans le cadre du sous-projet.

Il s'agissait « d'élaborer un rapport de fond et une plate-forme d'échange d'informations à l'attention des cantons et des gymnases ». « Cantons, écoles, groupe de disciplines devraient être incités et soutenus à travers des offres de formation continue à organiser l'évaluation commune de plus en plus fréquemment ».

Les travaux de mise en œuvre s'inspireront des réactions au présent rapport qui nous seront parvenues jusqu'au 31.12.2014. Les cantons sont souverains en ce qui concerne les décisions qui en découleront le cas échéant pour les écoles secondaires.

2.2 Mode de travail

Pour le présent rapport, les données utilisées ont été le fruit d'un travail concret sur le terrain, activité de conseil pour les responsables d'établissement et d'office, accompagnement de processus dans les écoles, contacts lors de la collecte d'exemples pratiques. Les estimations qui en découlent tiennent compte de la différence des points de vue entre les nombreux groupes concernés et du contexte actuel de la politique de la formation dans le domaine des écoles secondaires.

L'accompagnement scientifique a été assuré par l'Université de Fribourg (Franz Baeriswyl) et l'Université de Zurich (Katharina Maag Merki). Le présent rapport a intégré les résultats de l'étude de recherches « évaluation commune » de l'institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zurich.

La CESFG a soutenu le travail de la direction de projet du WBZ CPS avec un groupe d'accompagnement constitué de Peter Lütolf, OW (direction), Gabriela Cotting, VS, Ursula Käser, BE, Michael Truniger, ZG ainsi que de Chantal Arlettaz et Karin Joachim comme déléguées de la SSEPS.

Le Conseil Evaluation commune du WBZ CPS, qui depuis 2010 accompagne en qualité d'organe de réflexion le sujet « épreuves communes/évaluation commune » qui est en plein développement, a joué le rôle d'ami critique pour la direction de projet. Pendant toute la durée du projet, Peter Lütolf s'est joint au conseil en qualité de représentant de la CESFG ce qui lui permettait d'établir un lien avec le groupe d'accompagnement.

Les propositions de modifications, les compléments et les corrections provenant des reportings avec le groupe d'accompagnement et des séances avec le Conseil Evaluation commune ont été régulièrement intégrés dans le rapport.

2.3 Contexte

Dans le droit fil du premier congrès suisse sur «standard de formation dans le degré secondaire II» (janvier 2006), le WBZ CPS s'est également penché sur le sujet. Déclenchée par l'étude EVAMAR, la discussion sur l'impact de la nouvelle maturité a incité la CDIP à confier au groupe d'experts PGYM le problème de la comparabilité des titres de fin de formation. Le PGYM a développé le concept de l'évaluation commune, qui se distingue essentiellement des standards de formation externe comme la définition ci-dessous du rapport le met en lumière (p. 63):

«L'élaboration d'épreuves de maturité communes, grâce à une collaboration entre enseignants et avec le concours d'experts, représente pour le gymnase une démarche alternative pour développer des standards de formation qui satisfont dans une mesure très élevée à la comparabilité des exigences attendues. À cet égard, il incomberait aux cantons de définir des directives cadres pour ces examens, dans le sens de normes de procédure (directives cadres normatives). Il faudrait en outre aspirer à une harmonisation intercantonale. Comparée au développement de standards de formation, cette démarche, qui en s'appuyant sur les objectifs des études gymnasiales définis dans le RRM fixe au bout du compte aussi des normes, est une entreprise bien moins coûteuse et qui devrait susciter l'adhésion des personnes concernées.»

La recommandation d'organiser des épreuves communes a été précisée à la p. 78 comme suit :
«(...) La conception des épreuves de maturité doit être réalisée au plan scolaire interne, mais selon des directives cadres et des normes de qualité harmonisées au plan cantonal, mais pas dans le sens d'une maturité uniforme.»

Voici donc d'où est parti le WBZ CPS en 2010 pour s'attaquer à l'évaluation commune (précédemment: «épreuves communes») comme un sujet à développer et d'élaborer à son tour différentes offres de soutien. Fin 2011, la CDIP a confié le sous-projet 2 au WBZ CPS.

Résumé du chapitre 2 : Contexte, mandat et mode de travail

Au cours des huit dernières années, les concepts de ces instruments de l'évaluation commune se sont continuellement développés et affûtés. Les nombreuses données provenant du travail sur le terrain effectué dans toute la Suisse, élargissent la perspective sur un sujet d'une grande sensibilité politique en raison de la variété des groupes qui sont concernés. L'accompagnement scientifique, la base solide et vaste pour l'élaboration du rapport – notamment grâce à un double organe de réflexion – garantissent la prise en compte des idées importantes provenant de tous les groupes concernés.

3. Terminologie

Les chapitres suivants contiennent une batterie d'instruments utiles pour analyser le champ thématique et pour présenter une vue d'ensemble des différentes possibilités d'action:

Dans un premier temps, les concepts principaux sur l'évaluation et l'appréciation communes sont résumés dans un modèle en six étapes¹. Des parties de cette vue d'ensemble spécialisée sont notamment les six degrés d'harmonisation conformément à Franz Baeriswyl, une sorte de «grammaire» de l'évaluation commune ainsi que les «étapes de l'évaluation» conformément à Katharina Maag Merki, un schéma circulaire qui illustre les étapes de l'évaluation (commune).

Après avoir explicité la notion « commune » utilisée actuellement, les paramètres fondamentaux de l'évaluation commune conformément à Ulrich Trautwein sont mis en regard sur un éventail des différents examens des classes jusqu'à l'épreuve de certificat ou les examens finals centraux. Une synthèse été élaborée à partir des éléments précités permettant de trouver une définition opérationnelle de l'évaluation commune avec les six exigences en matière de procédure qui vont de pair.

La batterie d'instruments doit – indépendamment de la définition opérationnelle exposée ici – permettre d'élaborer une définition conceptuelle de l'évaluation commune « sur place» car elle est riche d'un grand potentiel pour une mise en œuvre logique et contextuelle de l'idée de l'évaluation commune dans chaque canton et dans les différents lieux où se trouvent les écoles.

¹ Lien pour le glossaire alphabétique : https://www.wbz-cps.ch/sites/default/files/gp_glossar_alphabetisch_110721.pdf

Lien pour le glossaire thématique :

https://www.wbz-cps.ch/sites/default/files/bericht_gemeinsames_pruefen_glossar_thematisch_2011_120130.pdf

Lien pour «Gütekriterien und Verfahrensansprüche für Mündliches Prüfen»:

https://www.wbz-cps.ch/sites/default/files/guetekriterien_verfahrensansprueche_muendlich_pruefen_130514_0.pdf

3.1 Evaluation commune: les notions essentielles

Lors de la rédaction d'une épreuve commune, les points ci-dessous doivent être précisés sans ordre obligatoire :

1. Quelle est la *fonction* ou quelles sont les *fonctions* de l'examen ?

Fonction de l'examen	
Formative : - pour es élèves - pour es enseignants - pour 'école - pour le système de formation	Dynamisante : rend le développement possible - pour les élèves: développement de l'apprentissage - pour les enseignants: développement de l'enseignement - pour l'école: développement de l'école - pour le système de formation: développement du système de formation
Sommative	Conclusive (s'applique particulièrement aux examens finals) ²
Pronostique/diagnostique	Orientative (par ex. en référence avec la maturité ouvrant l'accès aux hautes écoles)

2. A quelle(s) norme(s) de référence se réfère l'examen?

Norme de l'examen	
Norme de référence basée sur des critères	Détermination du niveau d'exigences et du seuil de suffisance sur la base de critères de résultats définis et indépendamment du groupe à examiner. Exemples : 1) description du niveau de performance et de compétence à atteindre par discipline 2) description du nombre de points ; pour réussir une épreuve de certificat le taux de réussite de chaque partie de l'examen doit s'élever à 50% au moins.
Norme de référence sociale : - classe(s) - année de naissance	Le travail individuel est évalué en relation avec un groupe ; dans les épreuves de classe, la norme de référence sociale est la classe, dans les épreuves par année de naissance l'ensemble de cette année, etc. Important : la norme de référence sociale implique la question de la sélection (combien doivent réussir ? / comme se présente la répartition des notes ?) ; quand la norme de référence basée sur des critères est définie clairement, la norme de référence sociale n'est plus en vigueur. ³
Norme de référence individuelle	La performance obtenue dans une épreuve est mesurée à l'aune des progrès réalisés individuellement Cette norme ne s'applique pas lors des examens finals, et quand conformément à la norme de référence basée sur des critères le niveau d'exigences a été clairement défini.

3. Quelles sont les autres caractéristiques de la procédure d'examen ?

² La fonction sommative décrit les aspects de l'assurance-qualité et répond à des questions concernant les critères de réussite d'une épreuve de maturité (qu'est-ce qu'un « examen final»? Qui définit ses critères de réussite ?)

³ Norme de référence sociale : lorsqu'elle n'est plus en vigueur, en principe 100% des candidats peuvent réussir. Si le niveau d'exigences conformément à la norme de référence basée sur des critères est suffisamment élevé, un taux de réussite de 100% est en principe un certificat d'excellence pour le groupe évalué .

Caractéristiques de la procédure d'examen	
Préparation à l'examen	<p>Comment se fait la préparation des élèves ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation à la compétence de maîtriser la situation de l'épreuve telle qu'elle se présente. - préparation au contenu (préparation du cursus) - entraînement aux exercices de l'épreuve (teaching to the test)
Elaboration	<ul style="list-style-type: none"> - Qui élabore l'examen ? Est-ce que le travail est délégué à une partie du groupe de disciplines ? - Quand/Comment est-elle élaborée ?
Validation	<p>Contrôle final de l'épreuve à la fin de son élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui le fait ? (les mêmes enseignants qui l'ont élaborée ou d'autres ?) - Moment ? - Type et voie du feedback ? - Est-ce que les exercices des épreuves sont harmonisés avec le plan d'études ?
Modalités de passage de l'épreuve	<ul style="list-style-type: none"> - A quel moment l'examen est-il réalisé ? - Comment la salle de classe est-elle équipée ? - Quels sont les moyens auxiliaires autorisés ? - Quelle est la durée de l'examen ? - Comment s'opère le traitement de la question pendant l'épreuve ?
Correction et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Qui corrige ? - Quels sont le niveau d'exigences et le taux de réussite attendus pour une performance suffisante ? - Comment corriger ? (par exemple: mise en évidence de l'erreur vs. évaluation de ce qui a été fait) - Comment pondérer l'épreuve ? Est-ce que la note compte ? - Comment discuter de l'épreuve en classe ?
Intégration dans le programme du sujet	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la relation entre l'épreuve et le plan d'études ? - Sur quel thème porte l'épreuve ? - Quelles sont les compétences examinées ?
Gestion des données	<ul style="list-style-type: none"> - La confidentialité est-elle garantie ? - Qui a la souveraineté sur les données ? - Y a-t-il un ranking (enseignants, classes, individus) ou est-ce qu'on y renonce ?
Boucle de feedback et assurance qualité	<p>Est-ce que les résultats de l'examen sont évalués en vue de l'assurance qualité ?</p>

4. Quels sont les *critères qualitatifs* auxquels satisfait l'épreuve?

Critères qualitatifs de l'épreuve	
Fiabilité	Est-ce que la mesure du test est précise ?
Validité	Est-ce que le test mesure ce qu'il prétend mesurer ?
Objectivité	Est-ce que les mêmes conditions s'appliquent à tous lors du test ? (concerne les modalités de passage et l'évaluation)
Fair-play (égalité des chances)	Est-ce que tous les participants au test, indépendamment du sexe, de la formation, des convictions religieuses, etc., sont traités sur pied d'égalité?
Rendement	Est-ce que le coût et l'utilité du test s'équilibrent ?

5. A quel *degré d'harmonisation* (dimension « commune ») d'après Baeriswyl⁴ correspond l'évaluation?

Degré d'harmonisation: dimension « commune »	
1 = harmonisation superficielle 6 = harmonisation en profondeur	
1	Divulgation réciproque des épreuves
2	Harmonisation des procédures (sans le contenu)
3	Harmonisation du contenu
4	Harmonisation des domaines de compétences
5	Harmonisation des contenus, des domaines de compétences et du niveau d'exigences
6	Conditions cadres centrales et épreuves harmonisées au sein de l'école (cf. niveau 5) ⁵

⁴ Cette présentation ne mentionne pas les pourcentages du degré de concordance des exercices d'une épreuve.

⁵ Le niveau 6 de l'harmonisation correspond au «modèle hybride» du canton d'Argovie selon lequel contenu, compétences et niveau d'exigences de l'évaluation commune sont définis au sein de l'école et sont harmonisés au niveau cantonal au moyen de **conditions cadres** centrales et en concertation avec les délégués du groupe des disciplines nommés par le canton. Ce type de mise en œuvre suit dans une grande mesure la définition des notions formulée par le groupe d'experts PGYM (Plate-forme Gymnase).

6. Quelles sont les *étapes de l'évaluation* conformément au modèle circulaire de Maag Merki remplies par l'évaluation?

Présentation 1



Dans le cadre de leurs recherches, Maag Merki et al. (2013)⁶ exposent les «étapes de l'évaluation» au moyen de ce schéma circulaire. Il en ressort clairement que l'évaluation commune correspond à une boucle qui garantit une suite continue dans le développement du processus. Dans la pratique toutefois, d'après les résultats de l'étude, l'évaluation commune se limite souvent à quelques étapes seulement: les étapes du processus à la fin de la boucle – «corriger et évaluer», notamment «analyser les résultats» et «déduire les conséquences» – sont rarement effectuées. On peut interpréter cet état de choses de deux manières: soit les résultats obtenus par l'évaluation commune ne sont que rarement exploités ou, et c'est ce qui est l'hypothèse la plus vraisemblable, la boucle est fermée individuellement ce qui signifie que l'enseignant analyse et tire des conclusions sur son propre enseignement sans en communiquer la teneur à l'équipe.

⁶ Maag Merki Katharina , Holmeier Monika , Hirt Carmen : Resultate der Forschungsstudie «Gemeinsames Prüfen», Universität Zürich, Folienpräsentation, 10.06.2013

3.2 Le terme «commun»: des épreuves communes à l'évaluation commune

Le concept «commun» décrit dans le contexte des examens un vaste spectre de types de collaboration: il suffit que des contrôles de performances soient développés, réalisés et corrigés en fonction de critères définis en commun et évalués par deux enseignants au moins pour être déjà des **épreuves communes**. Ces dernières doivent avoir lieu dans le cursus c'est-à-dire en cours de formation ou comme examens finals (maturité, diplômes). A l'autre bout du spectre, il existe également des épreuves qui sont de la responsabilité de l'ensemble du groupe des disciplines d'une école en commun (maturité interne). Des examens d'admission, des travaux d'orientation et des textes qui sont élaborés et par un organisme central pour l'unité géographique (par exemple canton) peuvent compter parmi les types d'«évaluation commune».

Tandis que le concept «épreuves communes» cible chaque contrôle de performances, c'est-à-dire l'épreuve elle-même, le concept «évaluation commune» qui le remplace en 2011 vise le *processus* de l'évaluation. Ce dernier ne doit pas être le fait d'enseignants individuels, mais être placé sous la responsabilité commune d'un groupe d'enseignants, du groupe des disciplines ou de certaines de ses parties.

La variété des initiatives dans l'évaluation commune a pour corollaire une variation dans l'utilisation des concepts selon l'école et le canton. C'est ainsi que dans le canton de Zurich il existe un projet «évaluation commune» de la Schulleiterkonferenz SLK, qui ne couvre que certains aspects du sujet développé «évaluation commune» par le WBZ CPS.

Les concepts voisins de «commun» sont «maturité interne» et «harmonisation»: c'est ainsi que dans l'espace de formation de Suisse du nord-ouest BRNW on entend par «épreuves harmonisées de maturité» qu'une «épreuve de maturité identique par discipline et par école» est développée, réalisée et évaluée, en d'autres termes, il existe une «maturité interne».

Conclusion: les concepts sont flous. Alors que d'après les dispositions de la SLK zurichoise «évaluation commune» signifie que 50% des exercices des épreuves de maturité sont identiques, les directives de l'espace de formation de Suisse du nord-ouest BRNW spécifient qu'il faut 100% des exercices pour une «évaluation commune sur place» (voir annexe).

Présentation 2

Que veut dire «commun»? Classement historique et géographique des 5 concepts ou exemples les plus connus dans le domaine de l'évaluation commune	
	CH
«évaluation commune»	Le concept souligne l'aspect de processus dans l'évaluation. Depuis 2011, dénomination du sujet de développement au WBZ CPS. Concept utilisé pour le sous-projet 2 de la CDIP.
«épreuves communes»	Le concept souligne le résultat, l'épreuve proprement dite. Dénomination du sujet de développement au WBZ CPS de 2010 à 2011, utilisée par le PGYM (groupe d'experts «Plate-forme Gymnase»).
	Espace de formation
«évaluation commune sur place»	Nom du projet de l'espace de formation de la Suisse du nord-ouest (Bildungsraum Nordwestschweiz) qui prévoit au moins une épreuve commune par discipline pendant les trois années précédant l'examen de maturité. «Commun» n'est pas précisé dans les quatre directives cantonales (voir annexe).
	Canton
«évaluer en commun»	Propositions (sans garantie de fiabilité) de la SLK (Schulleiterkonferenz des Kantons Zürich), qui esquissent une harmonisation des épreuves de maturité interne aux écoles d'ici à 2014 (50% des exercices doivent être identiques).
	Ecole
«voies communes vers l'épreuve orale»	Dénomination du cours de formation à l'AKSA Aarau en vue d'élaborer des critères qualitatifs internes à l'école pour les épreuves orales.

3.3 L'évaluation commune comme alternative à l'épreuve centralisée: mise en parallèle

Afin de définir l'«évaluation commune», il peut être utile de mettre en regard ce type d'évaluation avec d'une part l'interrogation traditionnelle réalisée en classe et, d'autre part, avec l'«examen central» ou l'examen de certificat. Le tableau ci-dessous illustre une proposition d'Ulrich Trautwein (Université de Tübingen)⁷.

Présentation 3

⁷ Exposé «PISA und seine Brüder: Über die grossen Schulleistungsstudien und deren Bedeutung für die Schule» dans le cadre du colloque didactique organisé par le Zürcher Hochschulinstitut für Schulpädagogik und Fachdidaktik (ZHSF) sous le titre «Prüfen auf dem Prüfstand — Modelle, Grenzen und Entwicklungsmöglichkeiten»; 15 mars 2012)

Interrogation en classe, évaluation commune et épreuve centrale: un tableau comparatif			
	Travail en classe	Evaluation commune	Epreuve centrale ou tests standardisés
Type d'épreuve	Appréciation et évaluation de la performance des élèves placés sous la responsabilité de l'enseignant	Plusieurs enseignants ou des groupes de disciplines au complet élaborent ensemble des épreuves et procèdent conjointement à l'évaluation de la performance des élèves.	Examens centraux de maturité Examens de certificat ⁸
Normes pour mesurer les performances	Norme de référence sociale (performance par rapport à une seule classe ⁹) et norme de référence individuelle (progrès individuel sur l'axe temporel); norme de référence basée sur des critères souvent secondaires. Confusion consciente ou inconsciente entre les différentes normes	Norme de référence sociale, norme de référence individuelle et norme de référence basée sur des critères se complètent mutuellement. L'élargissement du groupe de référence (de 2 à plusieurs classes), permet de mesurer la performance conformément à la norme de référence sociale modifiée. Application plus consciente des différentes normes grâce à la concertation.	Norme de référence basée sur des critères (en amont, détermination du seuil de suffisance; pour les certificats de langue: 50% des points dans chaque aptitude) Groupe de référence théoriquement infini: uniquement norme de référence basée sur des critères entre en ligne de compte. Norme individuelle n'a d'impact que lors de la répétition de l'épreuve.
Comparabilité	Pas de comparabilité (corrélation entre note et performances du test: 50)	Meilleure comparabilité (corrélation plus élevée entre note et performance du test)	Comparabilité élevée (Performance identique évaluée avec des notes identiques: degré élevé de corrélation)
Consensus	Consensus interne au groupe défini par l'enseignant: norme de l'enseignant	Consensus sur un plus grand groupe d'enseignants /groupe de disciplines	Consensus sur les critères visés définis par la société.
Diagnostic	Fréquent (nombreuses épreuves étant donné que de nombreux aspects sont saisis en détail).	De temps en temps (l'évaluation commune est effectuée de façon récurrente).	rarement
Effets des groupes de référence ¹⁰	Marqués ¹¹	Moins marqués	Mis hors jeu
Orientation du test	Avant tout en lien avec le cursus ¹² («qu'est-ce qui va être demandé à l'examen?»)	En lien avec le cursus et la compétence (Literacy)	Literacy (par ex. PISA) est au premier plan, encore que la validité du cursus doit être donnée.

8 Trautwein: «Zertifikatsprüfungen sind eine kluge Alternative zu Noten».

9 Il est intéressant de constater que pour les élèves, la classe est le groupe de référence le plus important («celui-ci est meilleur, celle-là est plus mauvaise», etc.)

Communication vis-à-vis de l'extérieur	Comparabilité et équité difficiles à communiquer vis-à-vis de l'extérieur.	Comparabilité et équité plus faciles à communiquer (plus grand groupe témoin).	Comparabilité et équité relativement aisées à communiquer (même si la préparation varie).
--	--	--	---

Les éléments précités permettent d'en dériver une définition de travail. Comme nous l'avons dit au début de ce rapport, la définition de l'évaluation commune doit être effectuée à l'aide de l'arsenal d'instruments présentés dans le cadre d'un processus solidaire du groupe de discipline «sur place». Ce n'est que de cette manière que l'on pourra garantir que les points de vue localement très différents en ce qui concerne ce sujet soit exploité dans un sens positif et que, par exemple, on se concentre davantage dans le cursus sur des épreuves d'orientation ou des examens finaux. Il est en tout cas essentiel que le groupe de disciplines soit clairement informé des objectifs supérieurs que représente une amélioration de la comparabilité (mots-clés: accès général aux hautes écoles) et qu'il puisse la partager.

¹⁰ Exemples d'effets de groupes de référence: «Les garçons sont plus paresseux que les filles» ou: «Les garçons sont plus intelligents que les filles»; ces deux effets en relation avec le sexe des groupes de référence se neutralisent en principe réciproquement. Lors de l'examen central, ces effets de groupes de référence sont de toute façon mis hors jeu.

¹¹ Le meilleur élève est inscrit avec la meilleure note, le plus mauvais avec une note insuffisante. Forte variabilité entre les classes.

¹² En relation avec le cursus: avec référence directe au sujet

Synthèse du chapitre 3:

Notre définition de travail de l'évaluation commune

1. Harmonisation des domaines de compétences et/ou de contenus: on ne peut parler d'évaluation commune que lorsque les domaines de compétences et/ou de contenus sont harmonisés (concertés) (étape 3/4 selon Baeriswyl).
2. Cycle: le processus commun d'évaluation est pris dans l'acception d'une boucle complète dont au moins les quatre premières étapes (définir les contenus, définir les exigences, développer les tâches pour les épreuves, développer la clé de correction) ont été réalisées.
3. Développement des écoles: on ne peut parler d'évaluation commune que lorsqu'elle est considérée dans l'optique du développement de l'école. Il est donc extrêmement important de réaliser le processus en tenant compte du feedback en boucles fermées.
4. Souveraineté des données: dès le début du processus d'évaluation, la direction de l'établissement scolaire et le groupe de disciplines se sont concertés sur la souveraineté des données et ont déterminé le ranking et le type de leur utilisation.
5. Validation: l'évaluation est validée par les enseignants du groupe de disciplines dans le sens d'un contrôle final de la forme, du degré de difficulté et du niveau d'exigences, de la clarté du texte des exercices ainsi que de la comparabilité à moyen et long termes. Les personnes chargées de la validation doivent dans la mesure du possible ne pas avoir participé à l'élaboration de l'épreuve.
6. Fair-play: les critères de qualité de l'épreuve commune sont remplis; il a été porté une attention particulière à une préparation semblable pendant les cours et à l'application d'une procédure identique dans les modalités de passage (fair-play, objectivité).
7. Correction et mode de correction: le groupe de disciplines a défini avant la réalisation de l'évaluation les critères d'évaluation, la clé de correction, une échelle de notes (provisoire) avec seuil de suffisance («où est le 4?») ainsi que le lieu et le type de correction. De même, il a tiré au clair la fonction de la note qui résulte de l'évaluation commune.

4. Etat des lieux

4.1 Tour d'horizon des formes actuelles de l'évaluation commune

Les exemples pratiques collectés depuis mars 2010 dans toute la Suisse par le WBZ CPS mettent en évidence que l'évaluation commune est largement diffusée puisque les enquêtes de type échantillon permettent d'en déduire que plus de la moitié des épreuves écrites de maturité – parfois depuis des années – sont élaborées en commun dans le groupe de disciplines d'une école. Il est en revanche difficile de savoir combien il y a d'épreuves internes aux écoles en ce qui concerne la comparabilité, l'orientation, le standard, étant donné que ces épreuves sont généralement élaborées sur l'initiative de certains groupes de disciplines, donc en suivant une approche bottom-up et les responsables de l'établissement scolaire ne sont pratiquement jamais en mesure de donner des informations fondées à ce propos. Il est par contre plus facile d'attester des formes d'évaluation commune qui ont été édictées par un organisme central. Il suffit d'évoquer ici les épreuves d'orientation dans les cantons de Berne et de Bâle-Campagne.

Si un éventail assez vaste est choisi pour l'évaluation commune pendant et à la fin du gymnase, quatre types principaux peuvent être dégagés qui présentent une proportion variable de **contrôle** bottom-up ou top-down.

Les exemples pratiques – la liste ne peut ni se veut exhaustive – doivent documenter sous forme d'échantillon la quantité et la diversité des initiatives dans le domaine de l'évaluation commune. En l'occurrence dans 95% des cas il s'agit d'épreuves écrites. L'intérêt pour les épreuves orales est relativement récent, par exemple dans les cantons d'Argovie et de Lucerne. La dimension commune est le fruit notamment du besoin d'accorder davantage d'importance au critère qualitatif de l'objectivité. Des descriptions plus précises se trouvent sur le site de WBZ CPS à l'adresse

www.wbz-cps.ch/de/gemeinsames-pruefen

Présentation 4

Quatre types principaux de l'évaluation commune – survol de la Suisse (état: 09.2013)		
	Type d'épreuve	Exemples (liste non exhaustive ¹³)
1	<p>Maturité interne dans les cantons ou regroupements de cantons (1 épreuve par discipline et siège de l'école et parfois se rajoute la coordination cantonale/ supracantonale)¹⁴</p> <p><i>En majorité top-down</i> Fiabilité élevée</p>	<p>Argovie Bildungsraum Nordwestschweiz (à partir de 2013, ou 2014) Glaris Grisons Fribourg Lucerne Neuchâtel Obwald Tessin Vaud</p>
2	<p>Maturité interne dans les écoles cantonales (parfois seulement certaines disciplines)</p> <p><i>En majorité bottom-up</i> Fiabilité moyenne à élevée¹⁵</p>	<p>Gymnase Bäumlhof (BS): z.B. F KS Sargans: z.B. E Lycée-Collège de la Planta, Sion: par ex.L1, M, L2, SPF KS Schaffhausen: par ex.E Divers collèges genevois: diverses disciplines gymnase Laufental-Thierstein (BL): die meisten Fächer Gymnase intercantonal de la Broye: diverses disciplines Collège de Gambach (FR) Kantonsschule Zug: par ex.F, EF KS Büelrain Winterthur: par ex.W&R KS Enge Zürich: par ex. F</p>
3	<p>Epreuves comparatives et orientatives spécifiques à l'année (dans certaines disciplines¹⁶)</p> <p><i>En majorité top-down</i> Fiabilité élevée</p>	<p>Cantons Bâle-Campagne: par ex.Ch (bis 2014) Bern: z.B. D, M, je nach Jahr Freiburg: Hörverständnis in modernen Fremdsprachen St. Gallen: Eprolog¹⁷ in D, M Waadt: Hörverständnis in modernen Fremdsprachen</p> <p>Ecoles Gymnase Liestal: par ex.Gg Lycée Jean-Piaget, NE: par ex.M, Ch KS Sargans: par ex. D & E, Mu KS Schaffhausen: par ex. Inf Gymnase d'Yverdon: L2 Kantonsschule Zug: par ex. D et F vers la fin de la 2^e année</p>

¹³ D'autres exemples de Suisse romande figurent à l'annexe, Tableau 2: «Évaluation commune: situation dans les collèges, lycées et gymnases romands»

¹⁴ La coordination/l'harmonisation dans les cantons /ou regroupement de cantons comprenant davantage qu'une école cantonale publique peut être effectuée de différentes manières (également en combinant plusieurs approches), par ex. composée d'une commission d'examen de maturité, ou d'un chef de section et d'une personne de chaque groupe de disciplines par école (par ex. AG, LU, BRNW), au moyen du plan d'études cantonal (par ex. GE, TI). Le canton de Berne ne connaît pas le modèle avec maturité interne, mais harmonise les épreuves de maturité au moyen des plans d'études cantonaux, des groupes de disciplines cantonaux et d'une commission cantonale de maturité.

¹⁵ **Fiabilité élevée** ressentie par les enseignants de manière subjective; durée de la stabilité probablement moins élevée que les épreuves lancées top-down.

¹⁶ A cela s'ajoutent les examens d'admissions cantonaux centraux comme les pratique notamment le canton de Zurich.

¹⁷ Le système de test adaptatif «Eprolog» a été suspendu en faveur du projet consécutif «Gymbasis» (plate-forme d'apprentissage en D et M) et rendu facultatif à partir de l'été 2013.

		KS Solothurn: sciences expérimentales ¹⁸ Kantonsschule Alpenquai, Lucerne: par ex. musique à la fin de la 8 ^e année, anglais en 2 ^e et 4 ^e année; épreuve orale dans une discipline à la fin de la 3 ^e et de la 5 ^e année
4	Epreuves internes au groupe de disciplines / épreuves internes au département¹⁹ <i>En majorité bottom up</i> Fiabilité faible	

Explications sur le contrôle bottom-up/top-down, fiabilité et stabilité dans le temps:

tandis que les types d'épreuves de la catégorie 1 («cantons avec maturité interne») sont contrôlés de manière centrale et, du moins au début, ont été appliqués dans une approche en grande majorité top-down, les épreuves de la catégorie 2 où seules certaines disciplines de certaines écoles font l'objet d'une maturité interne sont en général le fruit d'une démarche bottom-up. Ni l'administration cantonale de la formation ni les responsables de l'établissement scolaire (sauf dans de rares cas) sont intervenus de manière top-down. Il en va différemment des épreuves cantonales ou internes aux écoles à visée comparative et d'orientation. Ces dernières sont contrôlées de manière centralisée top-down de la part de l'administration de la formation, encore que les enseignants sont ou ont été plus ou moins impliqués dans le processus.

Les épreuves communes le plus clairement bottom up sont celles qui sont internes au groupe de disciplines ou les épreuves qui sont réalisées par une partie du groupe des disciplines. En principe, la fiabilité que l'on peut également comprendre comme stabilité au cours des années, augmente dans la direction du contrôle top-down. Plus la part bottom-up est élevée, plus faible sera la fiabilité ou la stabilité au cours des années ce qui signifie par exemple qu'un groupe de disciplines peut renoncer d'une année à l'autre à une maturité interne.

Les types principaux de l'évaluation commune peuvent être présentés dans un continuum en fonction de leur proportion de top-down et bottom-up dans le contrôle.

Présentation 5

Types principaux de l'évaluation commune en tant que continuum			
TOP-DOWN		BOTTOM-UP	
Epreuves comparatives et orientatives cantonales spécifiques à l'année et tests	Epreuves comparatives et orientatives internes à l'établissement scolaire, spécifiques à l'année et tests	Maturité interne dans certaines disciplines	Evaluations internes au groupe de disciplines ou au département (par ex. «évaluation commune sur place»)
Maturité interne dans les cantons ou regroupements de cantons			

¹⁸ OA ont été introduits parce que les élèves ne s'engageaient pas assez dans le domaine des sciences expérimentales en raison de la faible pondération des disciplines partielles et des règles d'arrondi.

¹⁹ Département = partie d'un groupe de disciplines; sont comptées dans la catégorie 4 également les épreuves dans le cadre du projet «évaluation commune sur place» du Bildungsraum Nordwestschweiz BRNW (à partir de l'année scolaire 2014/15); les directives y afférentes se trouvent en annexe.

4.2 Tour d'horizon des offres de soutien et d'information

4.2.1 Plate-forme d'information WBZ CPS

La plate-forme d'information donne, d'une part, un aperçu de la diversité nationale de l'évaluation commune et, d'autre part, présente des exemples concrets, parfois en relation avec des exemples d'examen. En outre, les matériaux d'appui suivants sont disponibles et peuvent être téléchargés:

«Thesen, Tendenzen, Tipps» (Mai 2011) «thèses, tendances, astuces» (mai 2011)
Thematisches und Alphabetisches Glossar (Juni 2012) Glossaire thématique et alphabétique (juin 2012)

4.2.2 Services de conseil

Des conseils concrets et des encadrements de projet sont les mieux à même pour garantir la pérennité du sujet «évaluation commune». Cette procédure est illustrée par deux projets de grande envergure du WBZ CPS dont chacun concerne une grande école cantonale:

- **«Auf dem Weg zur Hausmatura»** («en route vers la maturité interne») – *encadrement du projet à l'école cantonale des Grisons à Coire.*
Pendant les deux ans qu'a duré l'accompagnement du processus à Coire, il s'agissait d'accompagner la nouvelle validation interne des épreuves de maturité et de soutenir le groupe de disciplines de cette grande école lors de l'élaboration des exigences en matière de procédure internes au groupe de disciplines pour les épreuves écrites communes de maturité.
- **«Gemeinsame Wege zum Mündlichen Prüfen»** («chemins communs vers l'examen oral») – *formation continue à l'ancienne école cantonale d'Aarau*
Dans le cadre d'une formation continue de deux ans, interne à l'école, consacrée aux épreuves orales (de maturité), tous les groupes de disciplines qui ne font passer que des épreuves orales, ce sont désormais les options complémentaires, élaborent ensemble les critères de qualité. La question est la suivante: comment doit se présenter cette épreuve considérée comme le couronnement de la formation secondaire? S'agit-il d'interroger des connaissances qui se rattachent à un domaine particulier ou de mener un entretien dont les glissières de sécurité sont fixées par les examinateurs eux-mêmes? Le WBZ CPS soutient les délégués du groupe de disciplines dans l'observation des exemples d'épreuves et dans le choix des domaines de compétences qu'ils voudraient tester lors des examens finaux oraux.

4.2.3 Formation continue du corps enseignant

Le WBZ CPS est en première ligne pour proposer des formations continues dans cette thématique: d'une part, il s'agit d'offres de formation continue pour des formations internes à l'école concernant les gymnases de l'ensemble du pays, en Suisse romande cela s'appelle «Développer une culture d'évaluation commune». D'autre part, des cours spécifiques à la discipline sont proposés dans des formations continues comme «Créer un examen de maturité de français langue étrangère, une exercice toujours plus difficile?». Selon la demande, on envisage aussi d'autres cours spécialisés sur l'évaluation commune. En dehors des offres du WBZ CPS, l'évaluation commune n'est traitée par d'autres institutions de formation continue que de manière erratique et floue.

4.2.4 Formation initiale des enseignantes et enseignants

Les formations continues sur l'évaluation commune présupposent que la collaboration au sein du groupe de disciplines soit déjà traitée dans la formation à l'enseignement gymnasial. A cette fin, le WBZ CPS a renforcé la collaboration avec les hautes écoles pédagogiques et les universités. Les professeurs Franz Eberle et Regula Kyburz-Graber (didactique générale à l'Université de Zurich) pour ne citer que ces deux exemples ainsi que de nombreux didacticiens des disciplines soutiennent cette approche qui consiste à renforcer l'ancrage de l'évaluation commune dans la formation des enseignants. Il ne reste d'une part qu'à définir sous quelle forme et dans quels domaines – didactique générale, didactique des disciplines, stage et/ou mentorat – l'on veut implanter l'évaluation commune; d'autre part, il faut tirer au clair les obligations de chacun: peut-on devenir enseignant sans avoir obligatoirement analysé de manière approfondie l'évaluation des résultats? Le défi qui consiste à faire d'un chasseur solitaire un acteur dans une équipe, c'est-à-dire à veiller à ce qu'un enseignant se perçoive d'entrée de jeu comme partie intégrante de la culture de l'établissement scolaire est considérable; voilà pourquoi il ne faut pas s'attendre à obtenir des résultats du jour au lendemain.

4.2.5 Travail en réseau

Pourquoi est-ce que le projet «Eprolog» dans le canton de Saint-Gall a eu si peu de succès en dépit de son approche si moderne? Pourquoi et dans quelle discipline existe-t-il dans le canton de Berne des épreuves cantonales d'orientation? Est-ce que l'on peut distinguer des différences typiquement régionales dans la gestion de la thématique de l'évaluation commune? D'une part la plate-forme d'échange et l'analyse régulière de ce sujet au sein du Conseil Evaluation commune d'autre part, devraient nous permettre de trouver des réponses. Le travail national de réseau du WBZ CPS est le garant d'une prise de conscience et du développement de la thématique «évaluation commune» sous toutes ses facettes.

Résumé du chapitre 4: Etat des lieux

Dans le cas d'une définition suffisamment large, on peut en dégager quatre types principaux de l'évaluation commune – à chaque fois avec une part plus ou moins grande de contrôle top-down ou bottom-up. Il ne s'agit pas seulement des examens finaux, mais aussi des épreuves concernant le cursus. Ces quatre types principaux sont illustrés, en partie avec les exemples d'examen et une description plus exacte de la procédure appliquée – sur la plate-forme d'information du WBZ CPS. On y trouve également des outils de type glossaire, exposés et astuces. Les offres de formation continue pour les écoles (offres d'appel) et les enseignants (cours) complètent la palette de produits.

5. Conditions favorables à la pertinence de l'évaluation commune

5.1 Acteurs et champs d'intervention

Dans l'objectif de promouvoir et de consolider l'évaluation commune, sept axes d'intervention différents (acteurs et domaines) sont envisageables. Agir de manière efficace présuppose de surcroît que l'évaluation commune soit soutenue et consolidée dans la formation continue, mais surtout dans la formation tout court. Les acteurs et les domaines d'où devrait partir une action efficace sont en même temps les groupes cibles dont les intérêts divergent parfois très fortement en ce qui concerne l'évaluation commune. Il ne faut pas occulter ici l'aspect parfois conflictuel de ces différences.

Présentation 6

Vue d'ensemble des champs d'intervention		
Acteurs	élèves	Formation initiale et continue des enseignants et des cadres de l'établissement scolaire
	enseignantes et enseignants	
	responsables d'établissements scolaires	
	groupe de disciplines	
Domaines	cours	
	école	
	canton/région/Confédération	

5.2 Evaluation commune: un nouveau paradigme

L'évaluation commune est un nouveau paradigme pour les écoles secondaires suisses dans le domaine de l'évaluation des résultats gymnasiaux: en effet, évaluer n'est plus une opération centrée sur l'enseignant, mais sur le groupe de disciplines, étant donné que dans l'évaluation commune, ce n'est plus l'enseignant individuel, mais l'ensemble du groupe de disciplines qui est responsable du processus d'évaluation. A première vue, ce nouveau paradigme semble s'opposer à ce qui existe (voir présentation 7), mais en même temps il y a de nombreuses possibilités de combiner les avantages de l'évaluation commune avec les avantages du travail en classe tel que nous le connaissons traditionnellement (voir présentation 8).

Présentation 7

Les champs d'intervention sont des champs de tension: deux paradigmes conflictuels			
	Paradigme traditionnel: Evaluation centrée sur l'enseignant	↔	Nouveau paradigme: Évaluation en référence au groupe de disciplines
Elève	Norme de référence individuelle, norme de référence sociale (en relation avec la classe), et norme de référence basée sur des critères interne à la classe: pondération plutôt aléatoire.	↔	Comparabilité des résultats de l'évaluation (norme de référence élargie, sociale et concertée, basée sur des critères)
Enseignant	Liberté, autonomie de l'enseignant	↔	Sécurité, coopération/processus en équipe
Enseignement	Variété dans l'enseignement; préparation des tests plutôt implicite (entente entre enseignant et classe)	↔	Risque d'uniformisation de l'enseignement; préparation des tests plutôt explicite (préparation à certains types d'exercice)
Groupe de disciplines	Travail individuel	↔	coopération et processus en équipe
Ecole	Développement de l'école basé sur le développement individuel de chaque enseignant	↔	Développement de l'école basé sur la culture de l'évaluation commune (coopération)
Confédération / canton:	Crédibilité donnée par un enseignant (profil, formation, «confiance»; autocontrôle)	↔	Crédibilité au moyen de la redevabilité vis-à-vis de l'extérieur (contrôle par output)

Le tableau ci-dessous illustre comment les opportunités du nouveau paradigme (se référant au groupe de disciplines) peuvent se combiner avec les avantages du travail traditionnel en classe.

Présentation 8

Evaluation commune (EC): chances et risques le long des axes d'intervention			
	Chances	Risques	→ Solutions/Potentiel
Elève	équité comparabilité transparence sécurité norme de référence sociale élargie	perte du soutien individuel	→ La norme de référence individuelle peut continuer à s'appliquer (décision de l'enseignant)
Enseignant	Sécurité Feedback sur son enseignement	Diminution de la liberté pédagogique (voir exemple 1) Nécessite beaucoup de temps	→ davantage de possibilités grâce à la coopération → gain de temps après un certains grâce à l'EC; allègement pour l'enseignant (temps et/ou argent)
Epreuve / enseignement	Développement de l'enseignement Renforcement du dynamisme et de la diversité de l'enseignement grâce à la collaboration Qualité de la culture d'évaluation (spectre plus large) Enseignement planifiable Exigences semblables	Teaching to the test (voir exemple 2) Plus petit dénominateur commun (baisse du niveau de évaluation) (voir exemple 3)	→ pas de classification, culture de la confiance; maintien des interrogations en classe parallèlement à l'EC → délimiter le sujet mettre en route la collaboration suffisamment tôt
Groupe de disciplines	Développement du groupe de disciplines (culture commune dans le groupe de disciplines pour l'enseignement et l'évaluation) collaboration avec les collègues, «que l'on aime bien»	Collaboration avec les collègues, «que l'on n'aime pas beaucoup» (voir exemple 4)	→ Exigences écrites liées à la procédure ; formation continue interne au groupe de discipline
Ecole / Responsable d'établissement scolaire	Développement de l'école (culture commune de l'école en matière d'évaluation) Echange dépassant le groupe de disciplines, par ex. dans le domaine des langues étrangères ou des sciences empiriques Décrire plus exactement le niveau d'exigence et le garantir	Tout tourne autour de l'évaluation (école au sein de l'école, «testomanie») Nivellement vers le bas	→ Fonction de coordination et de contrôle du responsable d'établissement scolaire (évaluation commune, mais avec mesure) → Mesures restaurant la confiance (temps, liberté d'action); validation des tâches des examens (doivent montrer des différences dans le niveau des performances); encadrement externe du processus/formation continue

Canton / Confédération	Redevabilité et amélioration de la communication vis-à-vis de l'extérieur en matière de qualité du système éducatif	Bureaucratisation, anonymisation, «paperasserie»	→ Contrôle «mesuré «de l'output sans étouffer le contrôle autonome des écoles
---------------------------	---	--	---

Quatre exemples de lecture

1. *La perte de liberté pédagogique individuelle peut être compensée par une bonne coopération. La liberté pédagogique individuelle se transforme ainsi en une liberté pédagogique dans le cadre du groupe de disciplines.*
2. *Le danger de Teaching to the test peut être contrebalancé par une culture de la confiance, par l'abandon des hiérarchies et par le maintien parallèle des travaux écrits en classe.*
3. *L'organisation précoce de la collaboration ainsi qu'une validation pragmatique des tâches d'examen peuvent empêcher une baisse du niveau des épreuves.*
4. *Les difficultés dans la coopération avec les collègues peuvent être surmontées grâce aux exigences écrites liées à la procédure et qui se déroulent au sein du groupe de disciplines.*

5.3 Le rôle des enseignantes et enseignants

Le système éducatif suisse est peu réglementé dans la formation gymnasiale et il accorde un grand degré d'autonomie à chaque enseignant. Voilà pourquoi dans l'introduction de l'évaluation commune l'attitude des enseignants et leur insertion dans un processus coopératif sur place joue un rôle clé. Le gain d'une vision de processus est parfaitement illustré par l'exemple suivant: en septembre 2011, le WBZ CPS a organisé un sondage auprès des enseignants de l'Ecole cantonale des Grisons où le processus de l'évaluation commune battait son plein («Auf dem Weg zur Hausmatura»). Cette enquête a mis en évidence les résultats que nous vous présentons de manière très synthétique:

Vaste champ de tension

Le champ de tension dans les réponses données par les enseignants est considérable. D'une part, on met en garde contre une harmonisation excessive, mais d'autre part on revendique des groupes de disciplines cantonaux et des conditions cadres cantonales de la part de l'administration de la formation:

«L'harmonisation des épreuves ne doit pas être poussée trop loin, car plus les épreuves paraissent comparables et apparemment plus équitables, moins elles sont comparables et équitables du fait que ce qui se passe dans les cours individuels est porté par l'enseignant et sa personnalité et ne peut donc pas être harmonisé dans la même mesure.

(...) A nos yeux, une des tâches les plus urgentes qui devraient être entreprises au niveau de l'administration à cet égard seraient que les X groupes de disciplines cantonales, élaborent sous la responsabilité et l'accompagnement de l'administration un type d'examen suffisamment comparable et surtout accepté de tous dans le cadre d'un processus.»

Niveau d'exigences, étendue et profondeur des compétences examinées

D'une manière générale, les opposants à l'évaluation commune brandissent l'argument que l'évaluation commune baisserait le niveau des épreuves (mots-clés «plus petits dénominateurs communs») les réponses des enseignants sont toutefois bien plus nuancées. Tandis que l'épreuve commune du groupe de disciplines 1 est plus mauvaise que prévu, c'est-à-dire qu'elle est probablement plus difficile, le groupe de disciplines 2 distingue l'étendue et la profondeur des épreuves:

groupe de disciplines 1 (discipline principale)

«Depuis que nous avons des épreuves de maturité communes, nous avons constaté régulièrement une grande différence entre nos attentes et les résultats. Chaque année nous analysons les résultats dans le groupe de disciplines de manière très exacte, mais nous n'avons jamais pu remédier à cet état.»

groupe de disciplines 2 (option complémentaire qui est évaluée en commun à 50%)
«Il est envisageable que dans le domaine des 50% obligatoires il y ait des problèmes et des tâches plus simples que l'on peut corriger de manière uniforme (connaissances, compréhension) tandis que des aptitudes plus complexes (facultés d'analyse, de synthèse et d'évaluation) sont demandées dans le domaine individuel.»

Collaboration

De nombreux groupe de disciplines se concertent de leur plein gré et ce également en ce qui concerne les parties des épreuves qui sont élaborées individuellement. De toute façon, dans le sondage de 2011, la question d'une collaboration interne au groupe de disciplines a été évaluée comme non problématique:

«La collaboration au sein du groupe de disciplines se déroule sur une base coopérative et constructive même si nous ne sommes pas d'accord sur tous les points. Cela rend justement la collaboration bien plus intéressante.»

En théorie, on peut distinguer chez les enseignants trois positions vis-à-vis de l'évaluation commune.

Présentation 9

Evaluation commune: trois catégories d'enseignants		
Groupe 1 Pratique l'évaluation commune	Groupe 2 Attitude neutre	Groupe 3 Attitude critique
<ul style="list-style-type: none"> - Pratique l'EC sur une base volontaire depuis plusieurs années - Partage les objectifs d'un processus d'évaluation des performances sous responsabilité commune - Ne comprend pas tout-à-fait pourquoi l'EC déclenche un tel tollé. 	<p>Enseignants peu expérimentés et/ou enseignants qui ont acquis dans leur école une liberté d'action qu'ils ne veulent pas voir menacée par l'évaluation commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résiste parfois vigoureusement à l'EC et à d'autres réformes qui sont perçues comme imposées par l'extérieur ou par la hiérarchie - Souvent des enseignants avec une expérience pluriannuelle et un taux d'occupation élevé

Synthèse du chapitre 5.3: Le rôle des enseignantes et enseignants

Dans la mise en œuvre de l'évaluation commune, il faut veiller à ce que le groupe des enseignants qui la pratiquent de leur plein gré et depuis plusieurs années (groupe 1) se sentent soutenus dans sa démarche et qu'on arrive en même temps à emporter l'adhésion du groupe des personnes neutres.

En l'occurrence, le rôle central du responsable d'établissement est essentiel.

5.4 Besoin d'une réglementation: les principales questions

Qu'est-ce qui doit être réglementé et à quel niveau pour que l'évaluation commune puisse avoir un ancrage efficace? Conformément à la batterie d'instruments présentés au chapitre 3, il faudrait répondre aux questions suivantes par groupe de disciplines ou écoles:

5.4.1 Contenu

- **Degré d'harmonisation:** quel niveau d'harmonisation (conformément à Baeriswyl) visons-nous?
- **Domaines harmonisés:** quels domaines – procédures d'examen, volume de la matière, compétences, etc. – doivent être harmonisés?
- **Modalités d'examen:** quelles épreuves doivent être organisées en commun? (examens de fin de formation, examen comparatif de cursus/examen d'orientation/tests, etc.)
- **Fonction de l'examen:** quelle fonction doit être remplie en particulier par l'examen? Est-ce que l'examen doit avoir un caractère plutôt sommatif, diagnostique ou pronostique?
- **Procédure d'examen:** quelles procédures ont été suivies dans la préparation, la validation, les modalités de passage et l'évaluation?
- **Gestion des résultats de l'examen:** qui a accès aux résultats et les interprète (souveraineté sur les données)? Dans quelle mesure est-ce que ces résultats reviennent dans la boucle de feed-back?

5.4.2 Organisation

- **Type d'introduction:** qui lance le processus de l'évaluation commune? De quelle manière? Est-ce qu'il faut viser un processus de bottom-up? Est-ce qu'il faut mettre en œuvre le top-down?
- **Type de procédure d'examen:** quelles étapes du modèle circulaire («étapes de l'évaluation commune») et sous la responsabilité de qui (enseignant, groupe de disciplines, responsables d'établissements, autorités cantonales, etc.)? Qu'est-ce qui doit être indiqué/réglementé par qui?
- **Vérification et développement du concept:** de quelle manière et dans quel contexte (par exemple évaluation externe, projets de développement Q) se déroulent la vérification et le développement de l'évaluation commune?

5.4.3 Aspects juridiques

A quel niveau devraient être situées les réglementations éventuelles, le cas échéant?

- **Confédération/CDIP:** faut-il de nouveaux articles dans l'ordonnance ou dans le RRM ou encore d'autres réglementations?
- **Cantons/regroupement de cantons:** faut-il des directives cantonales ou régionales **contraignantes** (BRNW) sur l'évaluation commune? Sous quelle forme et à quel niveau sera-t-elle réglementée et pilotée?
- **Ecole:** quelle est la relation entre évaluation commune et mission pédagogique officielle? Quelles sont les dispositions des directions d'écoles qui ont du sens par exemple dans le contexte d'un processus de développement scolaire (définie dans le temps)? Est-ce que l'évaluation commune devient un élément **obligatoire** de l'entretien d'évaluation ou de l'évaluation régulière et des collaborateurs?
- **Groupe de disciplines:** quelles sont les réglementations nécessaires lorsqu'un groupe de disciplines décide de procéder à l'évaluation commune? Quel est le minimum d'exigences en **coopération** formulée à l'égard des enseignants?
- Enseignant: faut-il définir un engagement à l'évaluation commune dans le cadre du contrat professionnel?

5.5 Chances de réalisation et conditions favorables: une estimation

Les possibilités de développement pour l'évaluation commune seront esquissées ci-dessous en étapes par axe d'intervention et assorties d'une estimation en ce qui concerne leurs probabilités de réalisation. Il ne faut pas oublier que l'évaluation commune a un caractère de processus c'est-à-dire que la réalisation des

projets complexes centraux de l'évaluation commune demande bien plus de temps qu'un projet lancé et réalisé «sur place» par les groupes de disciplines eux-mêmes.

Présentation 10

Evaluation commune: possibilités de développement et chances de réalisation			
	Existant - règlements - institutions - dynamique	Domaines de développement (exemples)	Chances de réalisation
Confédération/CDIP	Ordonnance sur la maturité/RRM Plan d'études cadre	La CDIP peut décider: l'inscription de l'évaluation commune dans le RRM et dans le plan d'études cadre (par ex. à travers un créneau interdisciplinaires défini plus précisément)	Plutôt faibles (voir 5.5.1)
Canton	- Processus lancés d'office (développement de la formation) - Plans d'études cantonaux - groupes de disciplines cantonaux - conditions cadres cantonales - ordonnance sur les écoles secondaires (par ex. conditions d'engagement)	Chaque canton peut introduire/définir: - les plans d'études cantonaux - groupes de disciplines cantonaux - conditions cadres centrales pour l'évaluation commune - adaptation des ordonnances	Moyennes (voir 5.5.2)
Ecoles	Processus lancés par la direction de l'établissement scolaire (développement des écoles)	La direction de l'établissement scolaire peut définir l'évaluation commune également au moyen Konventsbeschluss comme: - thématique d'une auto-évaluation - enquête de satisfaction auprès des élèves - thème Q	Elevées (voir 5.5.3)
En-seignants (groupe de disciplines)	Processus lancés par les enseignants/groupes de disciplines (initiatives spontanées, besoin de coopération)	Ensemble des groupes de disciplines ou des groupes d'enseignants décident par exemple: - des examens de fin d'année - de l'épreuve commune de maturité	Plutôt élevées (voir 5.5.4)

5.5.1 Confédération/CDIP

Même si l'évaluation commune est un solide compromis entre l'épreuve traditionnelle en classe et les examens finaux cantonaux ou supracantonaux qui sont harmonisés en grande partie, des initiatives au niveau de la Confédération, même celles qui ont un caractère clairement décentralisé, seraient probablement interprétées au sein du système des écoles secondaires suisses, comme une attaque contre ce que l'on appelle la «liberté pédagogique» et contre l'autonomie des écoles et des cantons. De ce fait, les probabilités de réalisation sont faibles en ce qui concerne une modification du RRM ou des les plans d'études cadres.

Les conditions de réussite sont:

- Mettre à libre disposition des bases de données avec des exemples d'épreuves analogues à la plateforme évaluation commune du WBZ CPS.
- Promouvoir l'évaluation commune dans le cadre des règlements existants avec centrage sur la formation initiale et continue (développement).

5.5.2 Canton

Les expériences de certains cantons ont suscité des controverses ce qui montre les résistances rencontrées lors de l'introduction et de la mise en œuvre de dispositions relatives au projet de l'évaluation commune.

Les conditions pour réussir l'introduction et assurer la pérennité, c'est-à-dire la constance et le développement, de projets sur l'évaluation commune sont:

- Les exigences cantonales en ce qui concerne l'évaluation commune laissent une marge de liberté suffisante aux écoles pour que chaque école puisse définir les concepts «sur place» dans le cadre de processus solidaires de groupes de discipline (voir chapitre 3). Les écoles rendent des comptes sur l'avancement de la mise en œuvre.
- Les conditions cadres cantonales sont étayées par des consultations à grande échelle.
- Les cantons soutiennent les initiatives du côté des enseignants en ce qui concerne la réalisation des groupes de disciplines cantonaux (dialogues et organes d'échange).
- La gestion des données fait l'objet d'une réglementation détaillée.
- La désignation et le recours à des experts aux examens avec pouvoir de direction sont effectuées dans le cadre de processus transparents qui garantissent la participation des acteurs et la comparabilité des feed-backs.
- La relation entre dépenses et utilité doit être compréhensible pour tous les acteurs, mais bien entendu, l'utilité devrait évidemment être supérieure aux dépenses
- Les cantons mettent les ressources nécessaires à disposition.
- Les cantons favorisent l'évaluation commune dans la formation initiale et continue des enseignants.

5.5.3 Etablissement

On peut établir un pronostic favorable pour les mesures de soutien de l'évaluation commune au niveau de l'école.

Les conditions de réussite sont:

- Les responsables de l'établissement scolaire assument un rôle clair et actif tout en intégrant dès le début dans le processus le groupe de disciplines et l'ensemble du collège de direction (construction successive, le cas échéant avec obligation croissante).
- Dans la phase d'introduction le processus fait l'objet d'un accompagnement externe.
- Le processus de l'évaluation commune est compris comme une boucle de rétroaction fermée dont on peut tirer des conclusions pour le développement de l'école.
- La gestion des données présentes dans toutes les étapes du processus commun d'évaluation est claire dans sa totalité.
- Les responsables de l'établissement scolaire et les autorités auxquelles elles sont subordonnées renoncent à établir et à publier des rankings.
- Les responsables de l'établissement scolaire et le groupe de disciplines doivent s'armer de patience car le processus de l'évaluation commune prend beaucoup de temps.
- Les responsables d'établissements scolaires et les enseignants comprennent le processus de l'évaluation commune comme faisant partie intégrante de l'activité

5.5.4 Corps enseignant et associations

Etant donné que les enseignants dans les écoles secondaires suisses ont en principe une grande marge de manœuvre, ce niveau du moins à première vue est le plus prometteur: d'après les sondages, l'identification/motivation est la plus grande dans des projets qui émergent «d'un besoin».

Les conditions de réussite, surtout en tenant compte des critères de pérennité et d'un développement continu, sont les suivants:

- Les responsables de l'établissement scolaire accompagnent le processus avec une obligation (commitment): il faut de la persévérance, considérer le processus comme un investissement à moyen et à long terme et donner à comprendre aux enseignants impliqués qu'ils soutiennent leur manière commune d'évaluer.
- Le processus de l'évaluation commune est régulièrement suivi par des experts externes pour une actualisation constante du savoir-faire. Les ressources nécessaires sont à disposition.
- Les enseignants qui pratiquent sur une base volontaire l'évaluation commune bénéficient d'un soutien («donner plus de force aux coups de pédale») comme le slogan pour le vélo électrique).
- Les groupes de disciplines sont soutenus dans l'évaluation commune par l'octroi de manière peu bureaucratique des ressources nécessaires.
- Le développement et la validation des épreuves dans le groupe de disciplines se fonde sur un dialogue qui garantit le droit de participation de tous les acteurs impliqués.
- La fonction de l'évaluation commune est tirée au clair; si les résultats de l'évaluation commune comptent pour le bulletin semestriel avant la maturité ils ont une fonction diagnostique.
- Les ressources nécessaires sont disponibles pour la formation continue des groupes de disciplines dans le domaine de l'évaluation commune.
- L'évaluation commune a désormais sa place dans la formation des enseignants (didactique générale, didactique des disciplines et mentorat). Les nouveaux enseignants soutiennent durablement le processus de l'évaluation commune par leur savoir-faire.

Résumé des chapitres 5.4 et 5.5: Besoin d'une réglementation, phases de réalisation et conditions favorables

D'après les expériences de ces dernières années, les différentes écoles secondaires et les groupes de disciplines se sont révélés un champ prometteur pour l'évaluation commune et ceux avec les différents enseignants. Les cantons peuvent soutenir l'évaluation

commune en créant les incitations nécessaires et en mettant à disposition les ressources nécessaires, tout particulièrement pour la formation continue interne à l'école, la formation continue interne au groupe de disciplines et pour l'accompagnement de projets.

Les réglementations au niveau des cantons, ou de la Confédération/CDIP par contre, ont un vent politique contraire et de ce fait peu de chances de remporter un succès durable: les écoles, les directions d'établissements scolaires, les collèges, les groupes de disciplines et les associations d'enseignants craignent, le cas échéant, le caractère de **contrôle et de pilotage** dans l'évaluation commune. Des offres de soutien, par exemple sous forme de base de données, ont par contre des chances de réalisation à ce niveau.

Le bilan de motivation est positif lorsque les trois conditions centrales suivantes sont remplies:

1. Le cas échéant, une composante obligatoire est un facteur de risque qui peut être compensé par des allègements/gains, par exemple sous forme de plus de sécurité dans la notation des élèves (calcul coût utilité).
2. Les enseignants considèrent l'évaluation commune comme une part de leur propre travail et pas comme quelque chose «d'étranger» (aptitudes au quotidien).
3. On renonce aux rankings, étant donné que des résultats uniques n'ont pas d'impact dans un système complexe de formation ou de niveau au degré secondaire. Ce n'est qu'en misant sur le moyen ou le long terme que la confiance dans le domaine de l'évaluation commune peut devenir une culture et peut permettre l'épanouissement de son potentiel dans le domaine du développement de l'enseignement et des écoles.

5.6 Offres de soutien

En vue de promouvoir l'évaluation commune, les cantons ainsi que les institutions chargées de la formation initiale et continue doivent fournir des offres de soutien efficace dans les domaines suivants:

5.6.1 Sensibilisation et qualification des enseignantes et enseignants et des cadres scolaires: formation initiale et continue

Formation initiale:

L'évaluation commune est progressivement inscrite dans la formation des enseignants. Les formes qui semblent s'imposer à première vue sont avant tout le mentorat (voir note en bas de p. 22), parallèlement à la didactique générale et à la didactique des disciplines. Étant donné que le processus de l'évaluation commune présuppose une obligation (commitment) de la part des responsables de l'école, les cadres scolaires des écoles secondaires doivent avoir à disposition des possibilités de formation dans le domaine de la gestion des processus.

Formation continue:

Dans la formation continue, il faut tenir compte du champ de tension constaté; les enseignants considèrent l'évaluation commune d'une part comme quelque chose d'exigeant, mais, d'autre part, les épreuves et l'évaluation sont considérés comme «faisant partie des tâches essentielles» que cela soit de manière individuelle ou commune. De même, la formation continue n'est pas souhaitée explicitement ou alors seulement de la part de pairs (voir Maag Merki, 2013).

D'autres objectifs importants de la formation continue sont donc

- Soutenir les enseignants et les groupes de disciplines dans le processus d'équipe de l'évaluation effectué sous responsabilité commune (par exemple en mettant en œuvre les plans d'études, en définissant des exigences communes dans la procédure et dans la gestion des données)
 - Dimension théorique du thème «les épreuves et l'appréciation» (voir glossaire: norme, fonction, critères de qualité, etc.)
- Echange d'expériences, d'exemple (transfert de savoir) et de savoir-faire

5.6.2 Soutien externe: conseil

Les conseils sous forme d'accompagnement de processus de collèges entiers ou de certains groupes de disciplines mettent l'évaluation commune sur les rails; il faut impérativement tirer au clair la gestion des données qui en découlent. Les cantons doivent donc soutenir les institutions de formation continue dans le sens d'une préparation d'offres qui peuvent être utilisées par les différentes écoles.

5.6.3 Echanges au sein du/des réseau(x)

S'il apparaît qu'il est nécessaire de recourir à des réseaux pour l'évaluation commune qui dépassent la plate-forme actuelle du WPZ CPS et l'institution du Conseil Evaluation commune, il est important que les cantons en soutiennent l'exploitation. Un réseau qui n'est pas accompagné et actualisé en permanence ou dans le cas de plates-formes (interactives) qui n'est pas à la hauteur sur le plan technique, n'est pas utilisé.

5.7 Ressources et financement

Ancrer de manière contraignante l'évaluation commune dans les écoles présuppose un certain nombre de compétences qui peuvent être favorisées par des offres de soutien, mais l'évaluation commune requiert également des ressources en suffisance. Ces dernières sont plus élevées au moment de l'introduction que plus tard dans l'exploitation régulière mais fondamentalement elles sont une «conditio sine qua non»:

collaboration et coordination entre enseignants demandent beaucoup de temps. Étant donné que le conseil externe et/ou la formation continue sont nécessaires pour arriver un degré élevé de professionnalisme dans le domaine de l'évaluation, il faut mettre à disposition des ressources non seulement en temps mais aussi financière.

Étant donné que l'axe d'intervention de l'évaluation commune privilégie l'école individuelle, les ressources devraient être avant tout mises à disposition par les cantons.

Les chiffres dans le tableau ci-dessous sont des calculs à titre d'exemple qui peuvent être jugés et taxés différemment selon les cantons. Ils se fondent sur des valeurs d'expérience ou sont des estimations partant d'exemples concrets. Les différents postes de dépenses peuvent être activés séparément ou librement combinés. C'est ainsi que l'on peut par exemple combiner une formation continue interne au personnel enseignant pour introduire l'évaluation commune avec un conseil externe et/ou des crédits pour les groupes de disciplines affectées à un projet, etc. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que selon le canton, certains des travaux mentionnés ci-dessous dans les mandats professionnels cantonaux pour les enseignants sont au moins partiellement pris en compte dans les plages de travail libres d'enseignement et n'entraîneraient pas de coûts supplémentaires.

Présentation 11

Besoins financiers et en ressources classés par type de soutien		
Type de soutien (les secteurs de dépenses peuvent être combinés librement)	Besoin financier approximatif (valeurs d'expérience ou estimations)	
	Introduction	Fonctionnement régulier
Formation continue interne au collège La préparation de l'épreuve commune finale dans le groupe de disciplines a pour conséquence une charge supplémentaire de deux jours complets de travail par enseignant impliqué/an (17 heures).	Env. CHF 1500/enseignant et par an (possible également sous forme d'allègement de l'horaire)	CHF 1000/enseignant et par an (également sous forme d'allègement de l'horaire)
Crédits pour les groupes de disciplines Les groupes de disciplines reçoivent des crédits pour les formations continues internes aux groupes de disciplines	Env. CHF 200/enseignant et par an	Env. CHF 100/enseignant et par an
Crédits de formation continue individuels Les enseignants qui souhaitent poursuivre une formation individuelle dans les domaines design des épreuves/évaluation bénéficient d'un soutien.	Env. CHF 300/enseignant et par an	-
Formation continue cadre scolaire La direction de l'établissement scolaire encadre le processus EC de manière professionnelle et suit une formation (continue) en gestion de processus.	CHF 10 000/école et par an	CHF 500/école et par an
Conseil L'école bénéficie d'un soutien sous forme par exemple d'un encadrement du projet de deux ans (reflet du processus, connaissances fondamentales dans le design des épreuves)	CHF 15 000 à CHF 20 000 répartis sur deux ans	-
Incitations au niveau des enseignants Les enseignants/groupe de disciplines qui procèdent à l'évaluation commune sur une base volontaire reçoivent une prime unique.	Primes uniques en fonction du budget de l'école	-
Incitations au niveau des écoles Les cantons ou regroupements de cantons proposent un concours pour le label «évaluation commune» (tous les trois ans)	CHF 10 000/école et par an	-
Formation des enseignants et des cadres scolaires Les cantons soutiennent les institutions de formation dans le développement de modules de formation	CHF 10 000/ école et par an sur 5 ans	CHF 5000/an

<p>Crédits de construction Les constructions ou transformations de bâtiments scolaires tiennent compte des besoins en matière de locaux pour le travail en équipe (par ex. salle pour les groupes de disciplines).</p>	Selon le projet de construction
<p>Acquisition de compétences et gestion du savoir en matière d'évaluation commune: Conseil aux groupe de disciplines en matière de design d'épreuves et aux écoles et aux offices des écoles secondaires sur d'autres domaines pertinents.</p>	Actuellement le WBZ CPS à concurrence de CHF 65 000/an. Variante maximale: CHF 500 000/an (3 postes à plein temps), selon le scénario choisi

Résumé du chapitre 5.7: Ressources et financement

Le besoin global de ressources pour l'évaluation commune peut être couvert en unités de temps et/ou d'argent qui seront plus élevées dans la phase d'introduction que dans l'exploitation régulière. Les accents peuvent par exemple être mis sur la formation continue interne au groupe de disciplines, à la professionnalisation des responsables d'établissements scolaires ou dans le choix d'un conseil externe.

Différents modèles de financement peuvent s'avérer utiles pour l'évaluation commune:

- a) Augmenter le budget global de chaque école en fonction des conditions (semblable à un contrat): plus l'école accepte de conditions, plus elle recevra d'argent pour les appliquer.
- b) Motiver grâce à un concours pour l'obtention d'un label de bonne pratique (les écoles qui volontairement procéderont à un projet de développement dans le domaine de l'évaluation commune recevront de l'argent).
- c) Dotation unique: les enseignants/groupe de disciplines qui dans le domaine de l'évaluation commune sont particulièrement actifs reçoivent une prime unique avec l'engagement de poursuivre le développement du projet dans les années à venir.

6. Trois scénarios

Les différentes enquêtes qui ont été menées arrivent toutes au même résultat: il n'existe pas de scénario «génial», valable pour tous les cas, qui permettrait un bénéfice pour l'évaluation commune sans générer de coûts. Voilà pourquoi nous proposons trois scénarios qui permettent aux cantons de soutenir et développer l'évaluation commune en pondérant leurs chances et leurs risques. Ces trois scénarios qui se distinguent par des formes différentes de contrôle et de fiabilité ont une base en commun: l'aspect de la souveraineté des données ainsi que de la formation initiale et continue doivent en tous les cas occuper une position centrale. Pour garantir la gestion du savoir un centre de compétences supracantonal en matière d'évaluation est évidemment très utile et permettrait de donner le savoir nécessaire. Pour ce faire, on peut mandater une institution déjà existante.

Présentation 12

Trois scénarios pour étayer l'évaluation commune			
	Scénario 1 décentralisé	Scénario 2 cantonal	Scénario 3 supracantonal (région ou Confédération)
Niveau	Ecole	Canton	Regroupement de cantons / Confédération
Contrôle politique par le canton	Faible (bottom up; généré à l'école)	Moyen	Elevé
Type de lancement	Incitations: - argent/ressources - sensibilisation - sur base volontaire	Conditions cantonales, par ex.: - objectifs en matière de calendrier - mandat de prestations - pool d'experts cantonal	- RRM et plans d'études cadres - pool d'experts supracantonal
Forme et fiabilité de l'évaluation commune	Toutes les formes sont possibles: - examen final - travail d'orientation - test comparatif spécifique à la promotion - etc.	Axé avant tout sur les examens finaux (maturité interne harmonisée sur le plan cantonal)	Axé avant tout sur les examens finaux (maturité interne harmonisée sur le plan supracantonal)
Objectifs	Développement du groupe de disciplines, de l'enseignement et de l'école (processus qualitatif interne à l'école)	- Développement et crédibilité du système cantonal de formation - Monitoring	- Développement et crédibilité du système supracantonal/fédéral de formation - Monitoring
Etapas de l'évaluation	Quatre étapes de la boucle au moins	Toute la boucle	Toute la boucle
Degré d'harmonisation	Etape 3 / 4 au moins	Etape 6	Étape 6
Probabilités de réalisation (estimation)	élevées	moyennes ²⁰	faibles ²¹

Vaut pour les trois scénarios:

Commitment	Tirer au clair la souveraineté en matière de données: - renoncer au ranking - mesures instaurant la confiance reconnaissance et soutien
------------	--

²⁰ Pour les cantons, qui ont réalisé au moins partiellement le scénario 2, les chances de succès sont élevées.

²¹ Pour les espaces de formation (ex. espace de formation Suisse du Nord-Ouest), qui ont déjà une collaboration supracantonale, les chances de réalisation sont moyennes

Offres de soutien	Formation initiale et continue pour les enseignants et les personnes ayant des responsabilités à l'école	
	formation: - étoffer le mentorat ²² - Modules pour les cours de didactique des disciplines - Formation en gestion des projets destinée aux enseignants ayant des responsabilités à l'école	Formation continue: - Offres d'appel dans les écoles (accompagnement de processus) - Consultations externes - Les enseignants ou l'ensemble du groupe de disciplines fréquentent les cours de formations continue externes
Gestion des connaissances	Centre de compétences «évaluation commune» ²³ avec les fonctions suivantes: - Information - Broker/intermédiaire en conseil et soutien - Documentation/matériel	

Les chances de réalisation sont particulièrement bonnes pour le scénario 1 (décentralisé), étant donné que cette procédure existe déjà dans les écoles secondaires de la majorité des cantons. Les mesures correspondantes permettraient de consolider et de développer de manière durable les initiatives existantes en matière d'évaluation commune.

La même chose vaut pour les cantons dans lesquels le scénario 2 est déjà en œuvre, ne serait-ce que partiellement. Dans les cantons dans lesquels jusqu'à présent il n'y a eu que peu d'efforts d'harmonisation, le scénario 2 devrait être introduit avec une prudence particulière.

Il en va de même pour le scénario trois: seul un espace de formation supracantonal BRNW a introduit une coordination supracantonale. De même, pour le scénario 3 dans le BRNW on peut formuler un pronostic relativement optimiste tandis que dans tous les autres cantons les conditions cadres pour la mise en œuvre du scénario 3 devraient d'abord être créées en réalisant tout d'abord les scénarios 1 et 2.

Bien entendu, on peut aussi envisager des scénarios mixtes: il y a par exemple un scénario à mi-chemin entre le 1 et le 2 qui envisage que les conditions cantonales vont plutôt porter sur les travaux d'orientation ou les examens comparatifs pendant la période de formation comme dans les examens de maturité. Indépendamment du scénario qui est considéré l'offre de formation initiale et continue est un paramètre essentiel pour le soutenir l'évaluation commune. En relation avec la gestion du savoir, un autre paramètre peut être envisagé pour tous les trois scénarios, c'est-à-dire mandater une institution existante en vue de reprendre les tâches d'un centre de compétences supracantonal «évaluation commune». Cela permettrait aux cantons de mieux communiquer vis-à-vis de l'extérieur dans quelle mesure les titres de fin de formation sont comparables.

²² Importance du mentorat: l'enseignant diplômé trouve sa place à l'école et dans son équipe dès son premier emploi, s'exprime sur les moyens didactiques et l'enseignement et est briefé en matière d'évaluation. L'évaluation sous responsabilité commune est naturelle au jeune enseignant et ajoute un élément de l'enseignement qui est décisif sur la réussite ou l'échec lors de la recherche d'un emploi fixe. Les prestataires de la formation continue soutiennent les écoles dans ce sens et apportent le savoir-faire nécessaire lorsqu'il s'agit de remanier des concepts de mentorat. De nouveaux modèles de «Mentorat coopératif» (canton de Zurich) sont parfaitement appropriés étant donné qu'ils prévoient la collaboration entre le mentor et le mentee dans tous les domaines de l'enseignement.

²³ Le centre de compétences occupe également des enseignants expérimentés qui ont des fonctions complémentaires dans certaines écoles pour organiser le transfert d'informations et de savoir entre la recherche, l'administration de la formation et les écoles de manière optimale et en lien avec la réalité. Les activités concrètes du centre de compétences «évaluation commune» pourraient être les suivantes:

- Savoir-faire et conseil concernant une conception durable de l'évaluation à l'intention des écoles, des enseignants (et des élèves)
- Offre de tests d'orientation en suivant l'exemple «Eprolog» (nouveau et sur base volontaire dans le canton de St. Gall)
- Plate-forme de tâches en suivant l'exemple de «Gymbasis» (plate-forme de tâches en allemand et mathématiques dans le canton de SG)
- Validation non bureaucratique (volontaire) de l'évaluation commune effectuée

7. Suite des travaux

7.1 Livraison du rapport et discussion au sein de la CESFG/CDIP

Le WBZ CPS se transmet le rapport au secrétariat général de la CDIP. Ce dernier soumet le rapport à la discussion au sein de la CESFG/CDIP.

Le WBZ CPS rassemble et analyse les réactions suscitées par le rapport.

Dans le cadre du courant normal, WBZ CPS continue de suivre le sujet «évaluation commune» dans le cadre existant.

7.2 Réalisation des travaux de mise en œuvre

En tenant compte des réactions au rapport, le WBZ CPS procédera aux tâches suivantes d'ici au 31.12.2014 dans le cadre des travaux de mise en œuvre conformément au mandat octroyé par la CDIP le 17.10.2012:

- Poursuivre le développement des exigences procédurales de l'évaluation commune
- Poursuivre le développement sur la plate-forme d'information et d'échanges
- Décrire les offres de soutien à la formation initiale et continue: contenu, formes, compétences (prestataires)
- Organiser l'assurance qualité et le développement de la qualité dans l'évaluation commune

8. Conclusion

Au vu de la complexité de l'environnement dicté par la politique de la formation avec parfois des besoins très variés entre les groupes cible, le mandant doit garantir que les écoles, enseignants und institutions de formation sont informés régulièrement et objectivement sur l'évaluation commune. Dans l'esprit de l'instauration d'un climat de confiance, voici les éléments à tirer au clair:

1. Une «maturité centralisée» selon le modèle allemand est écartée de même que la formulation de standards de formation pour les gymnases.
2. Des déroulements de l'évaluation commune sur une base volontaire et durable dans les écoles sont les bienvenus et seront honorés et alimentés en conséquence.
3. L'évaluation commune augmente l'égalité des chances pour les élèves.
4. L'évaluation commune rend les résultats des épreuves plus comparables entre eux.
5. L'évaluation commune contribue à renforcer chaque école individuellement et à développer l'enseignement et l'apprentissage.

9. Bibliographie et sources

Baeriswyl Franz: Beurteilen im Unterricht; in: Allgemeine Didaktik, Lehrer- und Lehrerinnenausbildung, Universität Freiburg, 2008

Baeriswyl Franz: Üben und Prüfen, Übungsaufgaben und Prüfungsaufgaben lernwirksam gestalten und einsetzen, Folienpräsentation Netzwerktagung, 2012

Bildung und Erziehung, Sonderbeilage NZZ, 18.01.2012

Campi Stephan, Baeriswyl Franz, Riedo Dominic: Evaluation der Neukonzeption der Maturaprüfungen im Kanton Aargau 2007/2008, Schlussbericht zur Phase der Planung und der ersten Umsetzung, Freiburg, 2009

Eberle Franz et al.: Evaluation der Maturitätsreform 1995 (EVAMAR), Schlussbericht zur Phase II, SBFI, Bern, 2008

Fischer Doris, Strittmatter Anton, Vögeli-Mantovani Urs (Hrsg.): Noten, was denn sonst?!, Leistungsbeurteilung und -bewertung, Verlag LCH, Zürich, 2009

Fopp Andrea: Gymnasien wie Flughäfen, 470 Lehrer in der Nordwestschweiz protestieren gegen standardisierte Tests, Basler Zeitung, 19.11.2012

Gemeinsames Prüfen – Diskussionspapier des Zentralvorstandes vom 15. Mai 2013; in: Gymnasium Helveticum 3/13, S. 25

Gerber Emanuel: Schlussbericht zu Schulversuch Querschnittsprüfungen 2007 bis 2009, Kantonsschule Solothurn, Solothurn, 2010

Hattie John: Lernen sichtbar machen. Überarbeitete deutschsprachige Ausgabe von «Visible Learning», besorgt von Wolfgang Beywl und Klaus Zierer, Schneider Verlag Hohengehren, Baltmannsweiler, 2013

Hochschulreife und Studierfähigkeit, Zürcher Analysen und Empfehlungen zur Schnittstelle, Arbeitsgruppe HSGYM (Hrsg.), Zürich, 2008

Huber Isidor: Die Orientierungsarbeiten im Kanton Baselland; Ein Beispiel für kompetenzbasierte Checks, AMV-aktuell 11/1, S. 37 ff.

Maag Merki Katharina, Holmeier Monika, Hirt Carmen: Resultate der Forschungsstudie «Gemeinsames Prüfen», Universität Zürich, Folienpräsentation, 10.06.2013

Mahler Walter (Hrsg.): Gemeinsame Prüfungen: Absichten – Erfahrungen – Perspektiven/Epreuves communes: Intentions – Expériences – Perspectives, Schweizerische Zentralstelle für die Weiterbildung der Mittelschullehrpersonen WBZ CPS, hep, Bern, 2008

Mahler Walter, Armand Claude, Gautschi Therese, Naef Peter: Vergleichstests bzw. Orientierungsarbeiten zur Selbstevaluation auf der Gymnasialstufe, Bericht der Spurguppe, WBZ CPS, Bern, 2004

Marc Viridiana, Wirthner Martine: Epreuves romandes communes: de l'analyse des épreuves cantonales à un modèle d'évaluation adapté au PER, Rapport final du projet EpRoCom, Institut de recherche et de documentation pédagogique, Neuchâtel, 2011

Mittelschulbericht 2013 – Kooperation und Entwicklung. Das Gymnasium im Kanton Bern – Analysen, Perspektiven und Handlungsempfehlungen, Mittelschul- und Berufsbildungsamt, Erziehungsdirektion des Kantons Bern (Hrsg.), 2013

Multerer Thomas: Gemeinsam prüfen an der Matur – Vorschlag der KSG an die KMK, Langenthal, 2011

Roulet Yelmarc: L'évaluation sans fin des écoles romandes, dans: Le Temps du 9.09.13, p. 6

Schule im Reformwahn, Das Magazin 19/2010

Strässle Arthur et al.: Plattform Gymnasium zur Situation des Gymnasiums 2008 (PGYM-Bericht): Bericht und Empfehlungen an den Vorstand der Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren, EDK, Bern, 2008

Triple-A-Kanton Aargau, Weltwoche Nr. 22.12, SS. 42 ff

Weinert Franz E. (Hrsg.): Leistungsmessungen in Schulen, Beltz Verlag, Weinheim und Basel, 2001

Weiss Michael: Harmonisierte Maturprüfungen und gemeinsames Prüfen, in: GH 4/13, SS. 13 ff.

Windlin Sabine: Im Sumpf der Sprache, Die Fachterminologie im Bildungswesen ist oft so abstrakt und abgehoben, dass niemand mehr weiss, was gemeint ist; in: „Bildung und Gesellschaft“, NZZ Nr. 25 vom 1.02.2010, S. 40

10. Annexes

Tableau 1

Directives quadricantonales afférentes à «L'évaluation commune sur place» au gymnase pour l'année scolaire 2014/15

Bildungsraum Nordwestschweiz (espace de formation de Suisse du Nord-Ouest), 26 août 2013

1 Objectifs:

Lors d'épreuves communes au cours de la période de formation au gymnase, il s'agit

- de la formation continue de la culture d'examen dans le respect de la libre organisation des cours. L'évaluation commune devient ainsi un élément important du développement de l'enseignement;
- de l'approfondissement de la collaboration au sein des groupes de disciplines;
- du degré de comparabilité des exigences relatives aux disciplines et leur appréciation;
- de la préparation des épreuves de maturité harmonisées au sein des écoles.

2 Des épreuves communes ont lieu dans chaque école. De concert avec la direction de l'établissement scolaire, les groupes de disciplines définissent les modalités de leur passage.

3 Ni les sujets, ni le degré de difficulté, ni la pondération ni la durée ne distinguent les épreuves communes des **épreuves propres à chaque classe**.

4 Au cours de trois ans, une épreuve commune au moins est élaborée, effectuée et évaluée dans chaque groupe de disciplines.

5 L'élaboration, l'évaluation et la correction sont effectuées sous la responsabilité commune de chaque groupe de disciplines. Chaque groupe de disciplines organise une collection d'épreuves communes.

6 Les groupes de disciplines font une rétrospective des épreuves communes réalisées. Pour la suite du développement de la culture des épreuves communes, ils peuvent, sur demande à la direction de l'établissement scolaire, faire appel à des experts externes.

7 Les groupes de disciplines informent la direction de l'établissement scolaire des épreuves communes effectuées et des résultats qui en découlent.

Tableau 2

Evaluation commune: Situation dans les collèges, lycées et gymnases romands

Il s'agit d'un document de travail incomplet qui – en donnant des exemples – essaie de résumer les initiatives concernant l'évaluation commune dans les cantons romands (août 2012; adaptations: septembre 2013)²⁴

Canton	N.	Conditions générales	Epreuves de maturité	Epreuves communes aux niveaux précédant le niveau de maturité
GE	12	<p>1. Recommandations cantonales qui demandent de coordonner les examens de maturité.</p> <p>2. Le D12, regroupement des 12 directeurs de collèges genevois, coordonne les examens de maturité (organe régulateur de la disparité).</p> <p>3. Une épreuve par branche par établissement est un but plus ou moins poursuivi (ça dépend des écoles).</p> <p>4. Chaque directeur est responsable d'une ou de plusieurs disciplines au niveau cantonal; il récolte les épreuves et veille à leur harmonisation, en donnant des injonctions aux conférences des présidents de groupe de chaque discipline (CPG).</p> <p>5. Les doyens, dans chaque collège, contrôlent les épreuves par rapport au plan d'étude, pour les disciplines dont ils sont responsables.</p> <p>6. Au niveau du Collège de Genève (tous les établissements): analyse a posteriori des examens de maturité, écrits et oraux (PV d'examens) par le directeur responsable de la discipline, et modification si nécessaire des directives d'examen pour l'année suivante.</p>	<p>1. Dans tous les collèges: examens comparables (même structure de l'examen, évaluations, barèmes harmonisés, etc.)</p> <p>2. Dans plusieurs collèges: un examen commun par discipline; dans d'autres: examens avec une partie de l'énoncé commun.</p> <p>3. Dans certains collèges: quelques disciplines avec des examens communs.</p>	<p>1. Plan d'étude cantonal</p> <p>2. Au niveau du canton: épreuves regroupées, pas d'épreuves communes.</p>
VD	10	Dans certaines branches, il peut y avoir des coopérations entre plusieurs établissements.	1. Une épreuve commune par branche et par établissement depuis des années.	1. Gymnase d'Yverdon: certaines branches décident de faire d'autres épreuves communes en cours de cursus.

²⁴ Link: https://www.wbz-cps.ch/sites/default/files/rapport_colleges_romands_120724.pdf

Canton	N.	Conditions générales	Epreuves de maturité	Epreuves communes aux niveaux précédant le niveau de maturité
			2. Un projet cantonal qui prévoit le même examen de compréhension orale dans les langues vivantes (niveau B2) est réalisé pour la première fois – dans les 10 gymnases cantonaux - en 2012.	2. Gymnase d'Yverdon: épreuve commune en langues vivantes (certification niveau B2).
FR	5	<p>1. Tous les collèges de la ville de Fribourg sont bilingues.</p> <p>2. Le règlement d'examen précise que dans une même école et une même section linguistique, il doit y avoir une épreuve unique.</p> <p>3. Projets d'harmonisation au niveau maturité en cours: dans chaque gymnase, il y a un président du jury (en principe un professeur d'université) qui contrôle les examens; les présidents de jury se réunissent, examinent les projets d'épreuves et demandent, si nécessaire, des corrections ou des ajustements.</p>	<p>1. Examen uniforme d'italien et de grec (peu d'étudiants).</p> <p>2. Harmonisation cantonale, p.ex. pour le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le latin, l'économie et le droit (document qui décrit la forme et le contenu des examens de maturité).</p> <p>3. Harmonisation cantonale partielle pour les branches scientifiques, les arts visuels et la musique.</p> <p>4. En principe un examen par école, en partie différents dans la section romande par rapport à la section alémanique (maths, physique).</p> <p>5. Collège de Gambach: une épreuve commune par branche.</p>	<p>1. Une journée pédagogique pour unifier les pratiques, pas les épreuves.</p> <p>2. Collège de Gambach: certaines branches font une épreuve commune à la fin de l'année.</p> <p>3. Dans les 5 établissements, il y a une épreuve commune de compréhension auditive B2 en allemand/français langue étrangère et dans toutes les langues offertes en option spécifique.</p>
NE	3	<p>Pour l'instant, il y a un examen de maturité par branche et par établissement.</p> <p>Une maturité cantonale par branche est en train d'être discutée.</p>	<p>1. Lycée Denis de Rougemont: une épreuve commune par branche.</p> <p>2. Lycée Blaise Cendrars: une épreuve commune par branche. La correction se fait aussi en commun.</p> <p>3. Lycée Jean Piaget: une épreuve commune par branche.</p>	<p>1. Lycée Denis de Rougemont: en maths, les enseignants font des épreuves communes.</p> <p>2. Lycée Jean Piaget: Épreuves communes issues des colloques de discipline et donc voulues par les enseignants: maths, chimie, économie et droits, interdisciplinarité.</p>
FR/VD	1		Gymnase intercantonal de la Broye, Payerne: une épreuve commune par branche.	On vise des épreuves communes chaque année.

Canton	N.	Conditions générales	Epreuves de maturité	Epreuves communes aux niveaux précédant le niveau de maturité
VS	3	-	Lycée-Collège de la Planta, Sion: une épreuve commune par branche, par exemple en. L1, M, langues vivantes, OS)	Lycée-Collège des Creusets, Sion: une semaine d'épreuves est organisée à la fin de chaque semestre: tous les étudiants des mêmes degrés sont évalués sur la même discipline la même demi-journée.
JU	2	On envisage des examens communs de maturité dans certaines disciplines entre les deux gymnases jurassiens.	Pas de données	Pas de données
BE franco- phone	2	Pas de données	Pas de données	Pas de données